

## GESTION DES EAUX FLUVIALES

Les réseaux d'assainissement de la Plaine du Rhin comportent principalement des conduites de type unitaire ; les réseaux récupèrent à la fois les eaux pluviales (issues des toitures, voiries, ...) et les eaux usées, à l'opposé des réseaux séparatifs.

Lors d'épisodes pluvieux intenses, plusieurs dysfonctionnements ont été constatés sur la Communauté de Communes. A l'issue d'un schéma directeur d'assainissement réalisé en 2019 par le SDEA, plusieurs secteurs à enjeux ont ainsi été mis en évidence. Cela conduit à envisager des approches préventives, notamment au travers d'une gestion intégrée et à la source des eaux pluviales (GIEP).

### La Gestion Intégrée des Eaux Pluviales :

Le principe général d'une gestion intégrée des eaux pluviales est de limiter au maximum les ruissellements et, in fine, le rejet au réseau d'assainissement. Par exemple, des espaces verts deviennent des ouvrages de stockage et d'infiltration ; les eaux de pluie participent ainsi à la recharge des nappes phréatiques, à l'amélioration de la qualité de l'eau (réduction des déversements d'eaux usées et pluviales) et du cadre de vie : elles favorisent la croissance des végétaux et permettent de constituer des « îlots de fraîcheur », ...

### Actions à enclencher par les particuliers :

*Avec environ 70% de la surface totale de la Communauté de Communes contribuant au ruissellement des eaux pluviales (essentiellement les toitures), les surfaces privées représentent un complément important aux actions portées par la Communauté de Communes pour résoudre les problématiques constatés et se soustraire à des travaux coûteux qui auraient un impact significatif sur la redevance assainissement.*

Plusieurs solutions peuvent être appliquées, notamment en agissant sur les descentes de gouttière en association avec une cuve de récupération des eaux pluviales :



### Actions enclenchées par la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin :

Au regard du constat ci-dessus, la Communauté de Communes a mis en œuvre avec l'accompagnement du SDEA un plan d'action comportant notamment :

- La fourniture de cuves de récupération des eaux pluviales et ce, dès le printemps 2022 subventionnées par l'agence de l'eau Rhin-Meuse et la Communauté de Communes totalisant 80% de financement du coût de l'opération à la condition que le particulier assure le dé raccordement des eaux pluviales de toitures ;
- La réalisation d'une étude de dé raccordement globale à l'échelle de la Communauté de Communes qui sera engagée au deuxième semestre 2022 et dont l'objectif principal est d'évaluer le potentiel de déconnexion des surfaces actuelles d'espaces publics, d'espaces privés et de voiries raccordées au réseau d'assainissement et des futurs projets d'aménagement.

La mise en œuvre de cette démarche permettra de réduire les apports au réseau unitaire et donc de limiter les dysfonctionnements.

Les modèles de cuve présentés ci-dessous sont quelques exemples de cuves « esthétique » de volume variable et « rustique » de 1m<sup>3</sup> qui seront disponibles dans le cadre de l'opération menée par la Communauté de Communes et le SDEA :



Rappelons que toutes les évacuations d'eaux usées ou pluviales se trouvant à un niveau inférieur à celui de la chaussée doit être muni d'un clapet anti-retour contre le reflux du réseau d'égout public et complété par une fosse de relevage des eaux. Le clapet anti-retour ne doit en aucun cas être branché sur la conduite principale d'évacuation des eaux usées, mais uniquement sur les branchements secondaires.

*Pour plus d'information, le technicien de secteur du SDEA se tient à votre disposition pour vous accompagner : Grégory FAULLUMMEL : [gregory.faullummel@sdea.fr](mailto:gregory.faullummel@sdea.fr) – 06.42.24.87.98*



Principe de fonctionnement d'un clapet anti-retour